

## SEANCE DU 2 MARS 2010

Date de convocation : 25/02/2010

L'an deux mille dix, le 2 Mars à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROY.

**Présents** : Mrs ROY - CHARRON - LE GALL - COUSSEAU - BELEMBERT - ANCIAES SKOWRONSKI

Mmes GIRARD - LANDAIS - PAIRON - MILLET – AIME - TOURNADE

**Absent excusé** : Mr VENDAY

**Secrétaire de séance** : Mr SKOWRONSKI Jérôme

### Ordre du jour

- ✕ *Hommage aux victimes de la tempête*
- ✕ *Secours*
- ✕ *Budget municipal*
  - *compte administratif 2009*
  - *compte de gestion 2009*
- ✕ *Budget lotissement*
  - *compte administratif 2009*
  - *compte de gestion 2009*
  - *budget primitif 2010*
- ✕ *Budget SPANC*
  - *Compte administratif 2009*
  - *Compte de gestion 2009*
  - *Budget primitif 2010*
- ✕ *Convention avec la société BODET pour la maintenance des cloches*
- ✕ *Convention avec la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin concernant les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement de la communauté de communes*
- ✕ *Participation 2010*
- ✕ *Bornage des sentiers communaux*
- ✕ *Groupe électrogène*
- ✕ *Périscolaire*
- ✕ *Aménagement d'un arrêt de bus RD 25*
- ✕ *Informations Diverses*
- ✕ *Questions Orales*

### Approbation Procès Verbal du Conseil du 2 Février 2010 :

Le Procès Verbal du Conseil du 2 Février 2010 est approuvé à l'unanimité.

## Hommage aux victimes de la tempête

En début de Conseil le Maire demande à l'assemblée une minute de silence en hommage aux victimes Vendéennes de la tempête .

Il témoigne ensuite de la solidarité du monde agricole, de l'élan de générosité de la population de Puyravault et rend hommage aux services de secours et d'assistance ne déplorant aucune victimes humaines ni pertes de cheptel sur la commune .

Il fait ensuite au Conseil le point de situation des inondations sur la commune rappelant qu'un siège d'exploitation a été durement touché et que 2 habitations ont été complètement dévastées tandis que 4 autres ont été partiellement inondées et qu'enfin une entreprise touristique a été en partie sinistrée .

## Secours

Sur proposition du Maire, le Conseil à l'unanimité décide d'attribuer un secours de 150 € aux sinistrés de l'Aiguillon sur Mer et la Faute sur Mer .

## BUDGET MUNICIPAL :

### Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2009

Pour le vote du compte Administratif 2009, Mme GIRARD est désignée comme Président de séance .

Mme GIRARD donne lecture du compte Administratif 2009

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à	547 518,62 €
Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à	405 847,21 €
Excédent de fonctionnement :	141 671,41 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à	610 652,95 €
Le montant des dépenses d'investissement s'élève à	455 973,31 €
Excédent d'investissement :	154 679,64 €

Il en ressort un résultat de clôture 2009 comme suit :

### Fonctionnement :

Excédent exercice 2008 :	4 786,89 €
Excédent exercice 2009 :	141 671,41 €
Clôture exercice 2009 :	<hr/> 146 458,30 €

## Investissement :

Déficit exercice 2008 : - 73 146,44 €  
Exercice 2009 : + 154 679,64 €

Clôture exercice 2009 : + 81 533,20 €

Clôture des comptes 2009 :  
(Fonctionnement – Investissement) + 227 991,50 €

Après en avoir délibéré, hors présence du Maire, le Conseil approuve à l'unanimité le compte Administratif 2009 .

## Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr ROY  
Après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2009  
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2009  
Constatant que le compte Administratif présente un excédent net cumulé de :227 991,50 €  
Un excédent d'investissement de : 81 533,20 €  
Un excédent d'exploitation de : 146 458,30 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté	4 786,89 €
Résultat de l'exercice	141 671,41 €
Excédent au 31/12/2009	<u>146 458,30 €</u>

Excédent d'investissement au 31/12/2009	81 533,80 €
---	-------------

### Restes à réaliser

Dépenses	- 259 200 €
Recettes	+ 147 380 €
	<u>- 111 820 €</u>

Affectation obligatoire à l'épurement du déficit

A l'épurement du déficit	- 30 286,80 €
Aux réserves réglementées	0,00 €
A l'exécution du virement à l'investissement(1068)	- 30 286,80 €
Solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (02)	+ 116 171,50 €

## Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice 2009, considérant que le compte de gestion est régulier :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

## BUDGET LOTISSEMENT :

### Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2009

Pour le vote du compte Administratif 2009, Mme GIRARD est désignée comme Président de séance .

Mme GIRARD donne lecture du compte Administratif 2009

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à	222 934,57 €
Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à	222 934,57 €
Excédent de fonctionnement :	0,00 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à	350 000,00 €
Le montant des dépenses d'investissement s'élève à	222 934,57 €
Excédent d'investissement :	127 065,43 €

## Compte de gestion lotissement 2009

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice 2009, considérant que le compte de gestion est régulier :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

## Budget Primitif lotissement 2010 :

Le Conseil vote le budget comme suit :

Recette et dépenses de fonctionnement :	552 934,57 €
Recette et dépenses d'investissement :	512 934,00 €

## BUDGET SPANC :

### Compte Administratif Assainissement 2009 :

Mme GIRARD présente le compte Administratif 2009 faisant apparaître aucun mouvement en 2009 sauf sur le report du résultat antérieur 2008 soit un déficit de 1 664,24 €

Après en avoir délibéré, hors présence du Maire, le Conseil approuve à l'unanimité le compte Administratif 2009 .

### Compte de Gestion Assainissement 2009 :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice 2009, considérant que le compte de gestion est régulier :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

### Budget Primitif Assainissement 2010 :

Le Conseil vote le budget comme suit :

Recette et dépenses de fonctionnement :	15 000 €
Recette et dépenses d'investissement :	Néant

### Convention avec la société BODET pour la maintenance des cloches

La société BODET propose à la commune un contrat comprenant l'entretien des cloches du tableau de commandes et des 2 moteurs moyennant un montant annuel de 195 € HT . En outre les interventions et dépannages en cours d'année, les frais de main d'œuvre et de déplacements seront gratuits .

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les propositions de la société BODET et autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction express pour une durée de 1 an chaque fois .

## Convention avec la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin concernant les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes

- Vu la délibération du 03/12/2008,
- Vu le contrat enfance jeunesse du 23/12/2008,
- Vu les propositions du CLSH de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin du 05/01/2010,
- Vu la convention en date du 8 Février 2010

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions de la communauté de communes telles que mentionnées dans la convention jointe,
- autorise le Maire à signer la présente convention,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2010.

## Participation Communal au titre de l'année 2010

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer les participations ci-après :

### **Compte 6554**

Parc Marais Poitevin	325 €
FDGDON Alligator	1 750 €
Syndicat mixte du Marais	4 200 €
Centre de loisirs de la C.C des Isles du marais Poitevin	9 500 €
Gendarmerie	200 €
Piste Education Routière	750 €
CTU	325 €
Educateur sportif	1750 €

### **Compte 6558**

FDGDEC	95 €
Association des Maires	250 €
ADSV	10 €
Alligatore ( coti )	20 €
Petit patrimoine	50 €
AVEL	90 €
Géo Vendée	105 €
ZDE	350 €

### **Compte 6553**

Service incendie	4015 €
------------------	--------

## Bornage des sentiers communaux

Le Maire expose au Conseil qu'un certain nombre de chemin communaux sont avec le temps, plus ou moins tombés en désuétude ou parfois même fait l'objet d'une appropriation par les propriétaires riverains. Ces chemins communaux représentent un intérêt patrimonial pour la commune et ils sont d'un intérêt certain pour les promenades .

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- de baliser les sentiers existants,
- de borner et remettre en état ceux en mauvais état ou en voie de « vampirisation » ,
- d'attribuer un crédit de 5 000 € ( bornage, entretien balisage ) au titre du budget 2010 .

le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de faire procéder au bornage des chemins ruraux non délimités avec précision et de les remettre en état,
- de baliser ces sentiers pédestres,
- d'en établir une cartographie,
- de voter un crédit de 5 000 € au titre du budget 2010 pour ces actions .

## Groupe électrogène

Le Maire expose que les phénomènes climatologiques se multiplient et que depuis quelques années, tous les ans, la mairie se trouve pendant plusieurs jours privée de tous moyens de communication et de travail alors que la population a besoin du fonctionnement de ses services . En conséquence il propose au Conseil de se doter d'un groupe électrogène .

Le Conseil à l'unanimité :

- accepte cette proposition,
- désigne un groupe de travail afin d'étudier la faisabilité de cette décision dans les meilleurs délais,
- vote un crédit de 5 000 € en vue de sa réalisation sur le budget 2010 .

## Périscolaire

A la livraison des bâtiments périscolaire, il s'avère que le châssis fixe entre le bureau/salle de réunion et la salle de repas est à remplacer par un châssis  $\frac{1}{2}$  fixe et qu'en outre les vitrages du bureau ne sont pas occultés, ce qui est préjudiciable pour la sécurité.

En conséquence, il est proposé au Conseil de pallier à ces défauts pour un montant de 2 410 € Ht .

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de faire réaliser les travaux ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents afférents et d'inscrire ces dépenses au budget 2010.

## Aménagement d'un arrêt de bus RD 25

Vu la délibération du 2 Février 2010,

Dans le cadre du plan départemental de la sécurisation des arrêts de bus, le Maire expose qu'il serait souhaitable d'aménager celui situé sur la départemental RD 25 rue Galerne en raison du trafic important sur cet axe .

Le devis estimatif de cet aménagement est de l'ordre de 12 à 15 000 € pour être subventionné à hauteur de 50% de la dépense limitée à un plafond de 10 000 € .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de faire réaliser les travaux de sécurisation de cet arrêt de bus estimé à 15 000 € et demande au Conseil Général de bénéficier de la subvention de 50% du montant des travaux dans la limite de 10 000 € .

Cette délibération annule et remplace celle de référence .

Fait et délibéré les jour et an que dessus  
Pour copie conforme :  
En Mairie, le 05/03/2010

le Maire,